# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



RESOLVE® Gold Oxi-Action™ Gel In-Wash Laundry Stain Remover for Whites (Canada)

# 1. Identification du produit et de l'entreprise

Nom du produit : RESOLVE® Gold Oxi-Action™ Gel In-Wash Laundry Stain Remover for Whites (Canada)

Distribué par : Reckitt Benckiser (Canada) Inc.

1680 Tech Avenue, Unit #2 Mississauga, Ontario L4W 5S9

CANADA

Telephone: +1 905 283 7000

Numéro de téléphone à composer en cas d'urgence

(Medical)

: 1-800-338-6167

Numéro de téléphone à composer en cas d'urgence

(Transport)

: 1-800-424-9300 (U.S. & Canada) CHEMTREC

Outside U.S. and Canada (North America), call Chemtrec:703-527-3887

Website: : http://www.rbnainfo.com

Utilisation du produit : \*\*\*À TRADUIRE\*\*\*

This SDS is designed for workplace employees, emergency personnel and for other conditions and situations where there is greater potential for large-scale or prolonged exposure, in accordance with the requirements of USDOL Occupational Safety and Health Administration.

This SDS is not applicable for consumer use of our products. For consumer use, all precautionary and first aid language is provided on the product label in accordance with the applicable government regulations, and shown in Section 15 of this SDS.

n° SDS : D8166007 v3.0 Formulation #: : 8181483 v2.0

# 2. Identification des dangers

Classement de la substance ou du mélange

: IRRITATION OCULAIRE - Catégorie 2A

Éléments d'étiquetage SGH

Pictogrammes de danger



**Mention d'avertissement** 

: Attention

Mentions de danger

: Provoque une sévère irritation des yeux.

Conseils de prudence Généralités

: Lire l'étiquette avant utilisation. Tenir hors de portée des enfants. En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

Code # : D8166007 (CAN) n° SDS : D8166007 v3.0 Date d'édition : 23/05/2018 1/14

# 2. Identification des dangers

**Prévention** : Porter une protection oculaire ou faciale. Se laver les mains soigneusement après

manipulation.

Intervention : EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation des yeux persiste:

Obtenir des soins médicaux.

Stockage : Non applicable.
Élimination : Non applicable.
Éléments d'une étiquette : Aucun connu.

Éléments d'une étiquette

complémentaire

Dangers non classés

ailleurs

: Aucun connu.

# 3. Composition/information sur les ingrédients

Substance/préparation : Mélange

| Nom des ingrédients   | %               | Numéro CAS              |
|---|-----------------|-------------------------|
| Alcohols, C12-16, ethoxylated Peroxyde d'hydrogène                      | 1 - 5<br>7 - 13 | 68551-12-2<br>7722-84-1 |
| acide benzènesulfonique, dérivés mono-alkyles en C10-14, sels de sodium | 7 - 13          | 85117-50-6              |

Toute concentration présentée comme une plage vise à protéger la confidentialité ou est expliquée par une variation entre les lots.

Dans l'état actuel des connaissances du fournisseur et dans les concentrations d'application, aucun autre ingrédient présent n'est classé comme dangereux pour la santé ou l'environnement, et donc nécessiterait de figurer dans cette section.

# 4. Premiers soins

### Description des premiers soins nécessaires

Contact avec les yeux : Rincer immé

: Rincer immédiatement les yeux à grande eau, en soulevant de temps en temps les paupières supérieures et inférieures. Vérifier si la victime porte des verres de contact et dans ce cas, les lui enlever. Continuer à rincer pendant au moins 10 minutes.

Consulter un médecin.

Inhalation

Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. En l'absence de respiration, en cas de respiration

irrégulière ou d'arrêt respiratoire, il faut que du personnel qualifié administre la respiration artificielle ou de l'oxygène. Le bouche-à-bouche peut se révéler dangereux pour la personne portant secours. Consulter un médecin si les effets nocifs persistent ou sont graves. Si la personne est inconsciente, la placer en position de rétablissement et consulter un médecin immédiatement. Assurez-vous d'une bonne circulation d'air. Détacher tout ce qui pourrait être serré, comme un col, une cravate, une ceinture ou un

ceinturon.

Contact avec la peau : Rincer la peau contaminée avec beaucoup d'eau. Retirer les vêtements et les

chaussures contaminés. Consulter un médecin si des symptômes se développent. Laver les vêtements avant de les réutiliser. Laver soigneusement les chaussures avant

de les remettre.

**Ingestion** : Laver la bouche avec de l'eau. Enlever les prothèses dentaires s'il y a lieu. Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut

confortablement respirer. En cas d'ingestion de la matière et si la personne exposée est consciente, lui donner de petites quantités d'eau à boire. Arrêter si la personne se sent malade car des vomissements peuvent être dangereux. Ne pas faire vomir sauf indication contraire émanant du personnel médical. En cas de vomissements, garder la

tête basse afin d'éviter la pénétration du vomi dans les poumons. Consulter un

Code # : D8166007 (CAN) n° SDS : D8166007 v3.0 Date d'édition : 23/05/2018 2/14

# 4. Premiers soins

médecin si les effets nocifs persistent ou sont graves. Ne rien faire ingérer à une personne inconsciente. Si la personne est inconsciente, la placer en position de rétablissement et consulter un médecin immédiatement. Assurez-vous d'une bonne circulation d'air. Détacher tout ce qui pourrait être serré, comme un col, une cravate, une ceinture ou un ceinturon.

### Symptômes et effets les plus importants, qu'ils soient aigus ou retardés

### Effets aigus potentiels sur la santé

**Contact avec les yeux** : Provoque une sévère irritation des yeux.

Inhalation : Aucun effet important ou danger critique connu.
 Contact avec la peau : Aucun effet important ou danger critique connu.
 Ingestion : Aucun effet important ou danger critique connu.

### Signes/symptômes de surexposition

Contact avec les yeux : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:

douleur ou irritation larmoiement rougeur

Inhalation: Aucune donnée spécifique.Contact avec la peau: Aucune donnée spécifique.Ingestion: Aucune donnée spécifique.

### Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire

Note au médecin traitant : Traitement symptomatique requis. Contactez le spécialiste en traitement de poison

immédiatement si de grandes quantités ont été ingérées ou inhalées.

**Traitements particuliers**: Pas de traitement particulier.

Protection des sauveteurs : Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de

formation adéquate. Le bouche-à-bouche peut se révéler dangereux pour la personne

portant secours.

### Voir Information toxicologique (section 11)

# 5. Mesures à prendre en cas d'incendie

### Moyens d'extinction

Agents extincteurs appropriés

: Employer un agent extincteur qui convient aux feux environnants.

Agents extincteurs inappropriés

: Aucun connu.

Dangers spécifiques du produit

: Si ce produit est chauffé ou se trouve au contact du feu, une augmentation de pression se produit et le conteneur peut éclater.

Produit de décomposition thermique dangereux

: Aucune donnée spécifique.

Mesures spéciales de protection pour les pompiers

: En présence d'incendie, circonscrire rapidement le site en évacuant toute personne se trouvant près des lieux de l'accident. Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate.

Code # : D8166007 (CAN) n° SDS : D8166007 v3.0 Date d'édition : 23/05/2018 3/14

# 5. Mesures à prendre en cas d'incendie

Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu

: Il est impératif que les pompiers portent un équipement de protection adéquat, ainsi qu'un appareil respiratoire autonome (ARA) équipé d'un masque couvre-visage à pression positive.

# 6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

### Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence

Pour le personnel non affecté aux urgences

: Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate. Évacuer les environs. Empêcher l'accès aux personnes gênantes ou non protégées. Ne pas toucher ni marcher dans le produit répandu. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Assurer une ventilation adéquate. Porter un appareil respiratoire approprié lorsque le système de ventilation est inadéquat. Porter un équipement de protection individuelle approprié.

Intervenants en cas d'urgence

: Si des vêtements spécialisés sont requis pour traiter un déversement, prendre note de tout renseignement donné à la Section 8 sur les matériaux appropriés ou non. Consultez également les renseignements sous « Pour le personnel non affecté aux urgences ».

Précautions environnementales

: Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les voies navigables, les drains et les égouts. Avertir les autorités compétentes si le produit a engendré une pollution environnementale (égouts, voies navigables, sol ou air).

### Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Petit déversement

: Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Écarter les conteneurs de la zone de déversement. Diluer avec de l'eau et éponger si la matière est soluble dans l'eau. Sinon, ou si la matière est insoluble dans l'eau, absorber avec un matériau sec inerte et placer dans un conteneur à déchets approprié. Éliminer par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée.

#### **Grand déversement**

Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Écarter les conteneurs de la zone de déversement. S'approcher des émanations dans la même direction que le vent. Empêcher la pénétration dans les égoûts, les cours d'eau, les sous-sol ou les zones confinées. Éliminer les déversements dans une station de traitement des effluents ou procéder de la façon suivante. Contenir les fuites et les ramasser à l'aide de matières absorbantes non combustibles telles que le sable, la terre, la vermiculite, la terre à diatomées. Les placer ensuite dans un récipient pour élimination conformément à la réglementation locale (voir Section 13). Éliminer par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée. Le matériel absorbant contaminé peut poser le même danger que le produit déversé. Nota : Voir Section 1 pour de l'information relative aux urgences et voir Section 13 pour l'élimination des déchets.

# 7. Manutention et stockage

#### Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention

Mesures de protection

: Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8). Ne pas ingérer. Éviter le contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Garder dans le conteneur d'origine ou dans un autre conteneur de substitution homologué fabriqué à partir d'un matériau compatible et tenu hermétiquement clos lorsqu'il n'est pas utilisé. Les conteneurs vides retiennent des résidus de produit et peuvent présenter un danger. Ne pas réutiliser ce conteneur.

Code # : D8166007 (CAN) n° SDS : D8166007 v3.0 Date d'édition : 23/05/2018 4/14

# 7. Manutention et stockage

Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités

: Ne pas stocker au-dessus de la température suivante: 40°C (104°F). Entreposer conformément à la réglementation locale. Entreposer dans le contenant original à l'abri de la lumière solaire, dans un endroit sec, frais et bien ventilé, à l'écart des substances incompatibles (voir la Section 10), de la nourriture et de la boisson. Garder le récipient hermétiquement fermé lorsque le produit n'est pas utilisé. Les récipients ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale afin d'éviter les fuites. Ne pas stocker dans des conteneurs non étiquetés. Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant.

# 8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

### **Control**

Limites d'exposition professionnelle

| Nom des ingrédients  | Limites d'exposition   |
|----------------------|--|
| Peroxyde d'hydrogène | ACGIH TLV (États-Unis, 3/2015).  TWA: 1 ppm 8 heures.  TWA: 1.4 mg/m³ 8 heures.  OSHA PEL 1989 (États-Unis, 3/1989).  TWA: 1 ppm 8 heures.  TWA: 1.4 mg/m³ 8 heures.  NIOSH REL (États-Unis, 10/2013).  TWA: 1 ppm 10 heures.  TWA: 1.4 mg/m³ 10 heures.  OSHA PEL (États-Unis, 2/2013).  TWA: 1 ppm 8 heures.  TWA: 1.4 mg/m³ 8 heures. |

# Contrôles d'ingénierie appropriés

Contrôle de l'action des agents d'environnement

- : Une bonne ventilation générale devrait être suffisante pour contrôler l'exposition du technicien aux contaminants en suspension dans l'air.
- : Il importe de tester les émissions provenant des systèmes d'aération et du matériel de fabrication pour vous assurer qu'elles sont conformes aux exigences de la législation sur la protection de l'environnement. Dans certains cas, il sera nécessaire d'équiper le matériel de fabrication d'un épurateur de gaz ou d'un filtre ou de le modifier techniquement afin de réduire les émissions à des niveaux acceptables.

### Mesures de protection individuelle

Mesures d'hygiène

: Après manipulation de produits chimiques, lavez-vous les mains, les avant-bras et le visage avec soin avant de manger, de fumer, d'aller aux toilettes et une fois votre travail terminé. Utiliser les techniques appropriées pour retirer les vêtements contaminés. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. Assurez-vous que des bassins oculaires et des douches de décontamination sont installés près des postes de travail.

### Protection oculaire/faciale

: Le port de lunettes de sécurité conformes à une norme approuvée est obligatoire quand une évaluation des risques le préconise pour éviter toute exposition aux éclaboussures de liquides, à la buée, aux gaz ou aux poussières. Si un contact est possible, les protections suivantes doivent être portées, à moins qu'une évaluation indique un besoin pour une protection supérieure : lunettes de protection étanches contre les éclaboussures de produits chimiques.

# Protection de la peau

**Protection des mains** 

: Lors de la manipulation de produits chimiques, porter en permanence des gants étanches et résistants aux produits chimiques conformes à une norme approuvée, si une évaluation du risque indique que cela est nécessaire. En tenant compte des paramètres indiqués par le fabricant de gants, vérifier que les gants gardent toujours leurs propriétés de protection pendant leur utilisation. Il faut noter que le temps de percement pour tout matériau utilisé dans des gants peut varier pour différents fabricants de gants. Dans le cas de mélanges, constitués de plusieurs substances, la durée de protection des gants ne peut pas être évaluée avec précision.

Code # : D8166007 (CAN) n° SDS : D8166007 v3.0 Date d'édition : 23/05/2018 5/14

# 8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

**Protection du corps** 

: L'équipement de protection individuelle pour le corps doit être adapté à la tâche exécutée et aux risques encourus, et approuvé par un expert avant toute manipulation de ce produit.

Autre protection pour la

peau

: Il faut sélectionner des chaussures appropriées et toute autre mesure appropriée de protection de la peau en fonction de la tâche en cours et des risques en cause et cette sélection doit être approuvée par un spécialiste avant de manipuler ce produit.

**Protection respiratoire** 

En fonction du risque et de la possibilité d'une exposition, choisir un respirateur qui est conforme à la norme ou certification appropriée. Les respirateurs doivent être utilisés suivant un programme de protection pour assurer un ajustement, une formation appropriée et d'aspects d'utilisation importants.

# 9. Propriétés physiques et chimiques

**Apparence** 

État physique : Liquide. Couleur : Bleu.

Odeur Non disponible. Seuil olfactif : Non disponible.

pН : 4 à 4.6

Point de fusion : Non disponible. Point d'ébullition : Non disponible. Point d'éclair : Non disponible. Taux d'évaporation : Non disponible. Inflammabilité (solides et : Non disponible.

gaz)

Limites inférieure et supérieure d'explosion (d'inflammation)

: Non disponible.

: Non disponible.

Tension de vapeur : Non disponible. Densité de vapeur : Non disponible. Densité relative : Non disponible.

Solubilité

: Facilement soluble dans les substances suivantes: l'eau froide et l'eau chaude.

Coefficient de partage noctanol/eau

: Non disponible.

Température d'autoinflammation

Température de : Non disponible.

décomposition **Viscosité** 

: Dynamique (température ambiante): 600 à 1000 mPa·s (600 à 1000 cP)

Temps d'écoulement : Non disponible. (ISO 2431)

Date d'édition : 23/05/2018 6/14 Code # : D8166007 (CAN) n° SDS : D8166007 v3.0

## 10. Stabilité et réactivité

Réactivité : Aucune donnée d'essai spécifique à la réactivité disponible pour ce produit ou ses

ingrédients.

Stabilité chimique : Le produit est stable.

Risque de réactions dangereuses

 Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucune réaction dangereuse ne se produit.

Conditions à éviter : Aucune donnée spécifique.

Matériaux incompatibles : Aucune donnée spécifique.

Produits de décomposition : Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucun produit de

dangereux décomposition dangereux ne devrait apparaître.

# 11. Données toxicologiques

### Renseignements sur les effets toxicologiques

### Toxicité aiguë

| Nom du produit ou de l'ingrédient | Résultat   | Espèces | Dosage                      | Exposition |
|-----------------------------------|------------|---------|-----------------------------|------------|
| Alcohols, C12-16, ethoxylated     | DL50 Orale |         | 500 à 2000 mg/<br>kg        | -          |
| Peroxyde d'hydrogène              | DL50 Orale |         | 805 mg/kg (70%<br>H2O2 p/p) | -          |

Conclusion/Résumé : Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.

#### **Irritation/Corrosion**

| Nom du produit ou de l'ingrédient | Résultat                   | Espèces | Potentiel | Exposition                      | Observation |
|-----------------------------------|----------------------------|---------|-----------|---------------------------------|-------------|
| Alcohols, C12-16, ethoxylated     | Yeux - Modérément irritant | Lapin   | -         | 24 heures<br>100<br>microliters | -           |
| Peroxyde d'hydrogène              | Yeux - Hautement irritant  | Lapin   | -         | 1 milligrams                    | -           |

### Conclusion/Résumé

Peau : Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.

Yeux : Based on Calculation method: Provoque une sévère irritation des yeux.

**Respiratoire** : Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.

### **Sensibilisation**

Non disponible.

#### Conclusion/Résumé

Peau : Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.

Respiratoire : Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.

**Mutagénicité** 

Non disponible.

Conclusion/Résumé : Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.

**Cancérogénicité** 

Non disponible.

Conclusion/Résumé : Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.

<u>Classification</u>

Code # : D8166007 (CAN) n° SDS : D8166007 v3.0 Date d'édition : 23/05/2018 7/14

# 11. Données toxicologiques

| Nom du produit ou de<br>l'ingrédient | OSHA | CIRC | NTP |
|--------------------------------------|------|------|-----|
| Peroxyde d'hydrogène                 | -    | 3    | -   |

#### Toxicité pour la reproduction

Non disponible.

Conclusion/Résumé : Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.

<u>Tératogénicité</u>

Non disponible.

Conclusion/Résumé : Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.

### Toxicité systémique pour certains organes cibles - exposition unique -

Non disponible.

### Toxicité pour certains organes cibles - expositions répétées -

Non disponible.

### Risque d'absorption par aspiration

Non disponible.

Renseignements sur les

voies d'exposition

probables

: Non disponible.

#### Effets aigus potentiels sur la santé

**Contact avec les yeux** : Provoque une sévère irritation des yeux.

Inhalation : Aucun effet important ou danger critique connu.
 Contact avec la peau : Aucun effet important ou danger critique connu.
 Ingestion : Aucun effet important ou danger critique connu.

### Symptômes correspondant aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

Contact avec les yeux : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:

douleur ou irritation larmoiement

rougeur

Inhalation: Aucune donnée spécifique.Contact avec la peau: Aucune donnée spécifique.Ingestion: Aucune donnée spécifique.

### Effets différés et immédiats ainsi que les effets chroniques causés par une exposition à court et à long terme

#### **Exposition de courte durée**

**Effets immédiats** : Non disponible.

possibles

Effets différés possibles : Non disponible.

Exposition de longue durée

**Effets immédiats**: Non disponible.

possibles

**Effets différés possibles**: Non disponible.

Code # : D8166007 (CAN) n° SDS : D8166007 v3.0 Date d'édition : 23/05/2018 8/14

# 11. Données toxicologiques

### Effets chroniques potentiels sur la santé

Non disponible.

Conclusion/Résumé

: Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.

Généralités

: Aucun effet important ou danger critique connu.

Cancérogénicité Mutagénicité Tératogénicité Effets sur le : Aucun effet important ou danger critique connu.: Aucun effet important ou danger critique connu.: Aucun effet important ou danger critique connu.

Aucun effet important ou danger critique connu.
Aucun effet important ou danger critique connu.

développement

Effets sur la fertilité : Aucun effet important ou danger critique connu.

Valeurs numériques de toxicité
Estimations de la toxicité aiguë

Non disponible.

# 12. Données écologiques

### **Toxicité**

| Nom du produit ou de l'ingrédient | Résultat  | Espèces  | Exposition            |
|-----------------------------------|---|--|-----------------------|
| Peroxyde d'hydrogène              | Aiguë CE50 1.2 mg/l Eau de mer                                    | Algues - Dunaliella tertiolecta -<br>Phase de croissance<br>exponentielle    | 72 heures             |
|                                   | Aiguë CE50 5.38 mg/l Eau douce                                    | Algues - Pseudokirchneriella subcapitata                                     | 96 heures             |
|                                   | Aiguë CE50 2320 μg/l Eau douce                                    | Daphnie - Daphnia magna -<br>Néonate   | 48 heures             |
|                                   | Aiguë CL50 93 ppm Eau douce<br>Chronique NOEC 989.7 ppm Eau douce | Poisson - Oncorhynchus mykiss<br>Poisson - Oncorhynchus<br>tshawytscha - Œuf | 96 heures<br>43 jours |

Conclusion/Résumé

: Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.

#### Persistance et dégradation

Conclusion/Résumé

: Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette préparation respecte(nt) les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) no 648/2004 relatif aux détergents. Les données prouvant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des Etats Membres et leur seront fournies à leur demande expresse ou à la demande du producteur de détergents.

### Potentiel de bioaccumulation

| Nom du produit ou de l'ingrédient | LogP <sub>ow</sub> | BCF | Potentiel |
|-----------------------------------|--------------------|-----|-----------|
| Peroxyde d'hydrogène              | -1.36              | -   | faible    |

Code # : D8166007 (CAN) n° SDS : D8166007 v3.0 Date d'édition : 23/05/2018 9/14

# 12. Données écologiques

Mobilité dans le sol

Coefficient de répartition sol/eau (Koc)

: Non disponible.

**Autres effets nocifs** 

: Aucun effet important ou danger critique connu.

# 13. Données sur l'élimination

#### Méthodes d'élimination

Il est important de réduire au minimum, voire d'éviter la génération de déchets chaque fois que possible. La mise au rebut de ce produit, des solutions et de tous les coproduits doit obéir en permanence aux dispositions de la législation sur la protection de l'environnement et l'élimination des déchets et demeurer conforme aux exigences des pouvoirs publics locaux. Éliminer le surplus et les produits non recyclables par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée. Ne pas rejeter les déchets non traités dans les égouts, à moins que ce soit en conformité avec les exigences de toutes les autorités compétentes. L'emballage des déchets doit être recyclé. L'incinération ou l'enfouissement sanitaire ne doivent être considérés que lorsque le recyclage n'est pas possible. Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage. Il faut prendre des précautions lors de la manipulation de contenants vides qui n'ont pas été nettoyés ou rincés. Les conteneurs vides ou les doublures peuvent retenir des résidus de produit. Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les voies navigables, les drains et les égouts.

# 14. Informations relatives au transport

| Informations sur la réglementation | Numéro<br>ONU | Nom d'expédition correct | Classes         | GE* | Étiquette | Autres informations |
|------------------------------------|---------------|--------------------------|-----------------|-----|-----------|---------------------|
| Classification pour le DOT         | Not regulated | Not applicable.          | Non disponible. | -   |           | -                   |
| Classification pour<br>le TMD      | Not regulated | Not applicable.          | Non disponible. | -   |           | -                   |
| Classement<br>mexicain             | Not regulated | Not applicable.          | Non disponible. | -   |           | -                   |
| Classe IMDG                        | Not regulated | Not applicable.          | Non disponible. | -   |           | -                   |
| Classe IATA-DGR                    | Not regulated | Not applicable.          | Not available.  | -   |           | -                   |

Protections spéciales pour l'utilisateur

: Transport avec les utilisateurs locaux : toujours transporter dans des conditionnements qui sont corrects et sécurisés. S'assurer que les personnes transportant le produit connaissent les mesures à prendre en cas d'accident ou de déversement accidentel.

Code # : D8166007 (CAN) n° SDS : D8166007 v3.0 Date d'édition : 23/05/2018 10/14

# 14. Informations relatives au transport

GE\*: Groupe d'emballage

# 15. Informations sur la réglementation

Réglementations États-Unis : TSCA 8(a) CDR Exempt/Partial exemption: Indéterminé

Inventaire des États-Unis (TSCA 8b): Indéterminé.

Clean Air Act Section 112

(b) Hazardous Air **Pollutants (HAPs)**  : Non inscrit

Clean Air Act Section 602

**Class I Substances** 

: Non inscrit

Clean Air Act Section 602

Class II Substances

: Non inscrit

**DEA List I Chemicals** 

: Non inscrit

(Precursor Chemicals)

**DEA List II Chemicals** 

: Non inscrit

(Essential Chemicals)

**SARA 302/304** 

Composition/information sur les ingrédients

|                      |        |      | SARA 302 TPQ |           | SARA 304 RQ |           |
|----------------------|--------|------|--------------|-----------|-------------|-----------|
| Nom                  | %      | EHS  | (lb)         | (gallons) | (lb)        | (gallons) |
| Peroxyde d'hydrogène | 5 - 10 | Oui. | 1000         | 106.1     | 1000        | 106.1     |

**SARA 304 RQ** : 11111.1 lb / 5044.4 kg [1281.3 gal / 4850.4 L]

**SARA 311/312** 

Classification : Risque immédiat (aigu) pour la santé

Composition/information sur les ingrédients

| Nom  | %                          | Risques<br>d'incendie | Décompression soudaine | Réactif              | Risque<br>immédiat<br>(aigu) pour<br>la santé | Danger<br>d'intoxication<br>différée<br>(chronique) |
|--|----------------------------|-----------------------|------------------------|----------------------|---|---|
| Alcohols, C12-16, ethoxylated<br>Peroxyde d'hydrogène<br>acide benzènesulfonique, dérivés<br>mono-alkyles en C10-14, sels de<br>sodium | 5 - 10<br>5 - 10<br>5 - 10 | Non.<br>Non.<br>Non.  | Non.<br>Non.<br>Non.   | Non.<br>Non.<br>Non. | Oui.<br>Oui.<br>Oui.                          | Non.<br>Non.<br>Non.                                |

### Réglementations d'État

**Massachusetts** : Les composants suivants sont répertoriés: HYDROGEN PEROXIDE

**New York** : Les composants suivants sont répertoriés: Hydrogen peroxide

**New Jersey** : Les composants suivants sont répertoriés: HYDROGEN PEROXIDE **Pennsylvanie** : Les composants suivants sont répertoriés: HYDROGEN PEROXIDE

**Canada** 

**Date d'édition** : 23/05/2018 11/14 Code # : D8166007 (CAN) n° SDS : D8166007 v3.0

# 15. Informations sur la réglementation

**SIMDUT (Canada)** 

: Classe D-1B: Substance ayant des effets toxiques immédiats et graves (TOXIQUE). Class E: Matières corrosives

Listes canadiennes

INRP canadien
Substances toxiques au sens de la LCPE (Loi canadienne sur la protection de l'environnement)

: Aucun des composants n'est répertorié.: Aucun des composants n'est répertorié.

Inventaire du Canada : Tous les composants sont répertoriés ou exclus.

Éléments de l'étiquette

Mention d'avertissement : ATTENTION

Mentions de danger : EYE IRRITANT

**Mesures de précaution** : Conserver hors de la portée des enfants.

Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Éviter le contact avec les

yeux.

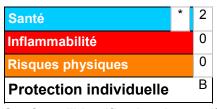
Autres informations : \*\*\*À TRADUIRE\*\*\*

\*\*\*À TRADUIRE\*\*\*
\*\*\*À TRADUIRE\*\*\*

Ne pas mélanger avec Other Products

# 16. Autres informations

Hazardous Material Information System (États-Unis)



Attention: L'évaluation du HMIS® (Système d'identification des matières dangereuses) est basée sur une échelle de 0 à 4 (0 représente un danger ou un risque minime et 4 un danger ou un risque important). Bien que les cotes d'évaluation HMIS® ne soient pas obligatoires sur les fiches signalétiques selon la clause 29 CFR 1910.1200, le préparateur peut décider de les indiquer quand même. Il convient d'utiliser les cotes d'évaluation HMIS® avec un programme HMIS® parfaitement mis en œuvre. HMIS® est une marque déposée de la National Paint & Coatings Association (NPCA). Vous pouvez vous procurer les matières HMIS® exclusivement auprès de J. J. Keller (800) 327-6868.

Le client est chargé de déterminer le code EPI (Équipement de protection individuelle) de cette matière.

National Fire Protection Association (États-Unis)



Code # : D8166007 (CAN) n° SDS : D8166007 v3.0 Date d'édition : 23/05/2018 12/14

## 16. Autres informations

Reproduit avec l'autorisation de la norme NFPA 704-2001, Identification de risques de matériaux pour intervention d'urgence Copyright © 1997, National Fire Protection Association, Quincy, MA 02269, États-Unis. Le matériel reproduit ne représente pas la position officielle ou complète de la National Fire Protection Association (Association nationale de lutte contre les incendies) sur le sujet, et qui est représentée uniquement par la norme dans son intégralité.

Copyright © 2001, National Fire Protection Association, Quincy, MA 02269, États-Unis. Ce système d'avertissement doit être interprété et utilisé uniquement par les personnes ayant reçu une formation appropriée pour détecter les dangers d'incendie, d'instabilité et pour la santé des produits chimiques. On renvoie l'utilisateur à un nombre limité de produits chimiques ayant les classifications recommandées dans les guides NFPA 49 et NFPA 325, qui doivent servir de lignes directrices uniquement. Que les produits chimiques soient classifiés ou non par la NFPA, quiconque se sert des systèmes 704 pour classifier les produits chimiques le fait à ses propres risques.

Légende des abréviations

: ETA = Estimation de la toxicité aiguë

FBC = Facteur de bioconcentration

SGH = Système Général Harmonisé de classification et d'étiquetage des produits

chimiques

IATA = Association international du transport aérien

CVI = conteneurs en vrac intermédiaires

code IMDG = code maritime international des marchandises dangereuses

LogKoe = coefficient de partage octanol/eau

MARPOL = Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires de 1973, telle que modifiée par le Protocole de 1978. ("MARPOL" = pollution maritime)

NU = Nations Unies

Date d'édition : 23/05/2018 Date de publication : 02/06/2014

précédente

Version : 3

Élaborée par : Reckitt Benckiser India Ltd

Plot No 48 Sector - 32 Institutional Area Gurgaon, Haryana India - 122001

Commentaires à l'issue de : S

: Section 3 range update

la révision

Indique quels renseignements ont été modifiés depuis la version précédente.

### Avis au lecteur

Au meilleur de nos connaissances, l'information contenue dans ce document est exacte. Toutefois, ni le fournisseur ci-haut mentionné, ni aucune de ses succursales ne peut assumer quelque responsabilité que ce soit en ce qui a trait à l'exactitude ou à la complétude des renseignements contenus aux présentes. Il revient exclusivement à l'utilisateur de déterminer l'appropriation des matières.

Toutes les matières peuvent présenter des dangers inconnus et doivent être utilisées avec prudence. Bien que certains dangers soient décrits aux présentes, nous ne pouvons garantir qu'il n'en existe pas d'autres.



Code # : D8166007 (CAN) n° SDS : D8166007 v3.0 Date d'édition : 23/05/2018 13/14

# 16. Autres informations

RB is a member of the CSPA Product Care Product Stewardship Program.

Code # : D8166007 (CAN) n° SDS : D8166007 v3.0 Date d'édition : 23/05/2018 14/14